



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE

Trente-neuvième Session

Rome, 6-13 juin 2015

**Rapport de la trente-troisième Conférence régionale de la FAO pour
l'Amérique latine et les Caraïbes
(Santiago [Chili], 6-9 mai 2014)**

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mk458f

LARC/10/REP

RAPPORT

**Santiago
Chili
6-9 mai 2014**

**Trente-troisième
Conférence régionale
de la FAO
pour l'Amérique latine
et les Caraïbes**



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

États Membres de la FAO desservis par le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes:

Antigua-et-Barbuda	Dominique	Panama
Argentine	Équateur	Paraguay
Bahamas	El Salvador	Pérou
Barbade	Grenade	République dominicaine
Belize	Guatemala	Saint-Kitts-et-Nevis
Bolivie	Guyana	Sainte-Lucie
Brésil	Haïti	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Chili	Honduras	Suriname
Colombie	Jamaïque	Trinité-et-Tobago
Costa Rica	Mexique	Uruguay
Cuba	Nicaragua	Venezuela

Lieu et date des conférences régionales de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes:

Première	-- Quito (Équateur), 18-25 septembre 1949
Deuxième	-- Montevideo (Uruguay), 1-12 décembre 1950
Troisième	-- Buenos Aires (Argentine), 1-10 septembre 1954
Quatrième	-- Santiago (Chili), 19-30 novembre 1956
Cinquième	-- San José (Costa Rica), 12-21 novembre 1958
Sixième	-- Mexico (Mexique), 9-20 août 1960
Septième	-- Rio de Janeiro (Brésil), 17-27 novembre 1962
Huitième	-- Viña del Mar (Chili), 13-29 mars 1965
Neuvième	-- Punta del Este (Uruguay), 5-16 décembre 1966
Dixième	-- Kingston (Jamaïque), 2-13 décembre 1968
Onzième	-- Caracas (Venezuela), 12-20 octobre 1970
Douzième	-- Cali (Colombie), 21 août -2 septembre 1972
Treizième	-- Panama (Panama), 12-23 août 1974
Quatorzième	-- Lima (Pérou), 21-29 avril 1976
Quinzième	-- Panama (Panama), 8-19 août 1978
Seizième	-- La Havane (Cuba), 26 août -6 septembre 1980
Dix-septième	-- Managua (Nicaragua), 30 août -10 septembre 1982
Dix-huitième	-- Buenos Aires (Argentine), 6-15 août 1984
Dix-neuvième	-- Bridgetown (Barbade), 5-13 août 1986
Vingtième	-- Recife (Brésil), 2-7 octobre 1988
Vingt et unième	-- Santiago (Chili), 9-13 juillet 1990
Vingt-deuxième	-- Montevideo (Uruguay), 28 septembre -2 octobre 1992
Vingt-troisième	-- San Salvador (El Salvador), 29 août -2 septembre 1994
Vingt-quatrième	-- Asunción (Paraguay), 2-6 juillet 1996
Vingt-cinquième	-- Nassau (Bahamas), 16-20 juin 1998
Vingt-sixième	-- Mérida (Mexique), 10-14 avril 2000
Vingt-septième	-- La Havane (Cuba), 22-26 avril 2002
Vingt-huitième	-- Guatemala (Guatemala), 26-30 avril 2004
Vingt-neuvième	-- Caracas (Venezuela), 24-28 avril 2006
Trentième	-- Brasilia (Brésil), 14-18 avril 2008
Trente et unième	-- Panama (Panama), 26-30 avril 2010
Trente-deuxième	-- Buenos Aires (Argentine), 26-30 mars 2012
Trente-troisième	-- Santiago (Chili), 6-9 mai 2014

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	i
	Paragraphes
I. Questions préliminaires	
Organisation de la Conférence régionale.....	1
Cérémonie d'ouverture.....	2-3
Élection du Président et des Vices-Présidents et nomination du Rapporteur.....	4-5
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.....	6-7
Déclaration du Directeur général de la FAO.....	8
Déclaration du Coordonnateur des affaires sociales de la Communauté des États latino-américains et caribéens.....	9
Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO.....	10
Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.....	11
Déclaration du Président de la trente-deuxième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.....	12
Déclaration du Président de la trente-troisième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes.....	13
II. Questions relatives aux politiques et réglementations mondiales et régionales	
Défis à relever pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et l'extrême pauvreté.....	15-20
Le point sur les activités du Comité de la sécurité alimentaire mondial.....	21-22
Défis à relever pour assurer la production durable de biens et de services dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des pêches, la gestion et la réduction des risques et l'amélioration de la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises dans le contexte du changement climatique	23-27
Vers un environnement propice à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus intégrateurs et efficaces aux niveaux local, national et international	28-30
Groupes de discussion thématiques	31
III. Questions relatives au Programme et au budget	
Activités menées par la FAO dans la région (2012-2013) et activités prioritaires de l'Organisation dans la région (2014-2017)	32-34
Décentralisation et réseau de bureaux décentralisés.....	35
Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes.....	36
Résultats des consultations sous-régionales	37-40
Résumé des recommandations des commissions techniques régionales	41-46
IV. Autres questions	
Deuxième Conférence internationale FAO/OMS sur la nutrition (CIN-2)	47
Rapport du Comité de l'agriculture	48

Date et lieu de la trente-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.....	49
Manifestation parallèle à l'Année internationale de l'agriculture familiale	50
Signature d'accords.....	51-53
Déclaration des participants à la Consultation des organisations sociales d'Amérique latine et des Caraïbes.....	54
Déclaration émanant de la Réunion sur les femmes organisée pour l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014)	55
Déclaration ministérielle de Santiago	56

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS**Questions portées à l'attention du Conseil**

Le Conseil est invité à examiner et à approuver les questions relatives au programme et au budget.

Questions relatives au programme, paragraphes 18, 19, 25, 26, 27, 30, 31, 33, 35, 36, 39, 40-46

Questions relatives au budget, paragraphes 27, 31, 33, 35, 39

Questions portées à l'attention du Conseil

La Conférence est invitée à examiner et ratifier les questions relatives aux politiques et réglementations mondiales et régionales

Questions relatives aux politiques et réglementations mondiales et régionales, paragraphes 17, 18, 19, 25, 26, 28, 29, 34

INTRODUCTION ET COMPTE RENDU DES DÉBATS

I. Questions préliminaires

Organisation de la Conférence régionale

1. La trente-troisième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est réunie à Santiago (Chili) du 6 au 9 mai 2014. La Réunion des hauts fonctionnaires de la Conférence régionale a eu lieu les 6 et 7 mai (session du matin), et la Réunion ministérielle, du 7 (session de l'après-midi) au 9 mai 2014. Des représentants de 31 États Membres y ont participé, dont 13 ministres, 18 vice-ministres et d'autres hauts fonctionnaires en qualité de chef de délégation.

Cérémonie d'ouverture

2. La Conférence a été ouverte par Mme Michelle Bachelet, Présidente de la République du Chili, et par M. Graziano da Silva, Directeur général de la FAO. La FAO a cité le Chili en exemple pour les résultats obtenus dans la lutte contre la faim, sachant que, dans ce pays, la prévalence de la sous-alimentation est passée de neuf pour cent dans les années 90 à moins de cinq pour cent en 2011-2013.

3. La Réunion des hauts fonctionnaires a été ouverte par le Sous-Directeur général et Représentant régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, M. Raúl Benítez, qui a remercié le Gouvernement et le peuple chiliens pour leur hospitalité, a souhaité la bienvenue aux délégations des pays et a rappelé l'importance des conférences régionales dans l'orientation des activités de la FAO.

Élection du Président et des Vice-Présidents et nomination du Rapporteur

4. La Conférence régionale a élu à l'unanimité Président de la Conférence régionale M. Carlos Furche, Ministre de l'agriculture du Chili, qui a remercié les participants de leur choix et a souhaité la bienvenue aux délégués. Elle a également élu à la fonction de vice-président M. Arturo Osornio, Sous-secrétaire du Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du développement rural du Mexique, et M. Leslie Ramsammy, Ministre de l'agriculture du Guyana.

5. La Conférence régionale a élu à l'unanimité Rapporteur de la Conférence M. Gustavo Infante, Ministre plénipotentiaire et Représentant permanent de la République argentine auprès de la FAO. Enfin, M. Mario Arvelo, Ambassadeur et Représentant permanent de la République dominicaine auprès de la FAO, et Mme Stephanie Hochstetter, Ambassadrice et Représentante permanente du Guatemala auprès de la FAO, ont été élus membres du Comité de rédaction.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

6. La Conférence régionale a approuvé l'ordre du jour et le calendrier.

7. La Conférence régionale est convenue que le porte-parole désigné par les organisations de la société civile pendant la consultation précédant la Conférence pourrait intervenir dans les débats selon l'ordre des demandes de parole, manifestant ainsi l'intérêt qu'elle porte à la participation de la société civile et des organisations non gouvernementales aux travaux de la FAO et s'alignant par ailleurs sur la procédure suivie lors des précédentes conférences régionales de l'année 2014.

Déclaration du Directeur général de la FAO

8. Le Directeur général de la FAO, M. José Graziano da Silva, s'adressant aux participants à la Conférence régionale, a souligné les progrès qui ont été accomplis dans la région en matière de sécurité alimentaire, ainsi que les défis à relever, insistant sur le processus de transformation que l'Organisation encourage à l'appui des efforts de lutte contre la faim et la pauvreté faits en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Déclaration du Coordonnateur des affaires sociales de la Communauté des États latino-américains et caribéens

9. M. Hector Rodriguez Castro, Vice-Président des affaires sociales du Venezuela et Coordonnateur des affaires sociales de la Communauté des États latino-américains et caribéens, a fait valoir qu'il était important que les pays de la région s'attaquent de concert aux problèmes qui restent à résoudre en matière de sécurité alimentaire et de développement intégrateur.

Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO

10. Le Président indépendant du Conseil de la FAO, M. Wilfred J. Ngirwa, a insisté sur le nouveau rôle que jouent les conférences régionales en tant qu'organes directeurs relevant du Conseil et a invité les délégués à participer activement et à porter en débat les problèmes et les défis qui se posent en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

11. M. Gustavo Infante, Vice-Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), intervenant au nom de Mme Gerda Verburg, Ambassadrice du Royaume des Pays-Bas et Présidente du CSA, a fait état des progrès accomplis par le Comité au cours des deux années passées, mis l'accent sur certains des principaux sujets à l'ordre du jour et invité les diverses parties prenantes à prendre part à ce processus.

Déclaration du Président de la trente-deuxième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes

12. M. Carlos Casmiquela, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de la République argentine, intervenant en sa qualité de Président de la trente-deuxième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a souligné les progrès qui avaient été accomplis au cours des dernières années pour donner suite aux engagements pris lors de la précédente session, progrès qui témoignent de la forte détermination des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à contribuer à l'accomplissement des objectifs stratégiques de la FAO et à améliorer la position de la région dans un contexte international de plus en plus complexe.

Déclaration du Président de la trente-troisième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

13. Le Ministre de l'agriculture de la République du Chili, M. Carlos Furche, a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants, les a remerciés pour son élection à la fonction de Président de la trente-troisième Conférence régionale et a souligné que cette réunion faisait foi de l'engagement des pays en faveur du développement de l'agriculture, et plus particulièrement de l'agriculture familiale paysanne. Il a exprimé en outre la volonté de contribuer de manière constructive au développement de l'agriculture en milieu rural dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

II. Questions relatives aux politiques et réglementations mondiales et régionales

14. La Conférence régionale a estimé que les défis à relever dans la région, en matière de politique, étaient les suivants:

- a) l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de l'extrême pauvreté
- b) la production durable de biens et de services dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des pêches, la réduction des risques et l'amélioration de la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises dans le contexte du changement climatique
- c) un environnement favorisant un développement ouvert à tous et plus efficace de l'agriculture et des systèmes alimentaires aux niveaux local, national et international.

Défis à relever pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et l'extrême pauvreté

15. La Conférence régionale a reconnu que malgré des progrès importants vers la réalisation de l'objectif de l'éradication de la faim, des millions de personnes en Amérique latine et dans les Caraïbes restaient confrontées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Il importait donc de redoubler d'efforts pour que tous les pays Membres atteignent l'objectif d'une réduction de moitié du pourcentage de personnes souffrant de la faim, premier objectif du Millénaire pour le développement.

16. La Conférence régionale a souligné que pour éliminer les causes sous-jacentes de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté, il fallait promouvoir les mesures en faveur des personnes les plus exposées à ces fléaux et, parallèlement, développer des programmes d'investissement durables à moyen et à long terme dans les domaines du développement rural, de l'agriculture, de l'emploi, et de l'éducation en matière d'alimentation et de nutrition.

17. La Conférence régionale a reconnu qu'il fallait intensifier l'action sur le plan législatif et dans le domaine des politiques publiques de sorte à lier sécurité alimentaire et nutritionnelle et réduction de la pauvreté rurale, soulignant à cet égard qu'il fallait renforcer les systèmes de protection sociale et le développement de l'agriculture familiale et améliorer les conditions sur le marché du travail rural. Elle a également mis l'accent sur la nécessité de coordonner aux niveaux intersectoriel, interministériel et territorial, les mesures déjà en place, et de les coordonner également entre les différents niveaux administratifs, à l'intérieur des pays.

18. La Conférence régionale a rappelé que les pays s'étaient engagés à lutter contre la faim et pour le droit à l'alimentation au sein de diverses instances régionales et nationales, et par le biais des institutions exerçant les pouvoirs exécutif et législatif, ainsi que des organismes de défense des droits de l'homme, de la société civile, des universités, et du secteur privé. Les chefs d'État et de gouvernement avaient notamment pris cet engagement lors des premier et deuxième sommets de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) (Santiago du Chili, 2013, et La Havane, 2014) et dans le cadre de l'initiative L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025. Elle a réitéré son appui au plan d'action de la CELAC (2014), en particulier en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition et l'éradication de la faim et de la pauvreté.

19. La Conférence régionale a souligné qu'il importait que la FAO continue d'apporter un soutien aux actions menées par les pays et les organisations d'intégration régionale pour développer des politiques, plans et stratégies en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'éradication de la pauvreté. Elle a invité la FAO à continuer d'apporter un appui à l'initiative L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 et de renforcer les liens avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et d'autres instances mondiales et régionales intervenant dans la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment le processus du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

20. La Conférence régionale a noté que les politiques et programmes actuellement appliqués dans les pays de la région contenaient des éléments suffisants pour permettre d'éradiquer la faim, la malnutrition et la pauvreté dans les prochaines années. Elle a invité la FAO à apporter un appui aux pays Membres pour les aider à concevoir, renforcer et appliquer des stratégies et initiatives de coopération Sud-Sud et des stratégies et initiatives triangulaires.

Le point sur les activités du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

21. La Conférence régionale a reçu un rapport faisant le point sur les activités mises en œuvre par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) depuis la trente-deuxième Conférence régionale, qui s'est tenue en Argentine en 2012. Elle a réitéré son soutien au CSA, qui constitue une plateforme internationale et intergouvernementale dans le cadre de laquelle les différentes parties prenantes peuvent unir leurs efforts et agir de manière coordonnée, et a appuyé en particulier l'action menée par le Comité en Amérique latine et dans les Caraïbes.

22. La Conférence régionale a pris note du processus d'élaboration du Programme de travail pluriannuel 2016-2017 du CSA, qui est en cours, et a exhorté les pays et les secteurs concernés à faire part de leurs suggestions concernant les sujets relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition que le Comité pourrait traiter au cours du prochain exercice biennal.

Défis à relever pour assurer la production durable de biens et de services dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des pêches, la gestion et la réduction des risques et l'amélioration de la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises dans le contexte du changement climatique

23. La Conférence régionale a reconnu la nécessité, pour les pays de la région, d'élaborer des cadres nationaux pour les politiques et stratégies de protection des ressources naturelles et d'adaptation des secteurs de la production agricole, animale, forestière, aquacole et halieutique au changement climatique, en tenant compte des décisions prises à ce sujet au sein d'autres instances.

24. La Conférence régionale a insisté sur l'importance de l'appui que la FAO apporte aux pays en vue de favoriser une production plus durable de biens et de services dans les secteurs de la production agricole, animale, forestière, aquacole et halieutique, de réduire les risques liés au changement climatique et d'améliorer la résilience des moyens d'existence dans ce contexte, tout en assurant un équilibre entre les stratégies de renforcement de la productivité et une gestion efficace des émissions de carbone.

25. La Conférence régionale s'est dite favorable à ce que la FAO encourage, dans le cadre du Plan d'action de la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC), le renforcement des politiques agroenvironnementales dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, afin de promouvoir à la fois la réduction de la pauvreté rurale, le renforcement de la sécurité alimentaire et l'adoption de mesures d'adaptation au changement climatique, y compris le transfert et l'échange de technologies conformément aux priorités et aux exigences respectives des pays de la région.

26. La Conférence régionale s'est félicitée du souhait, exprimé par la CELAC dans le cadre de son Plan d'action, que la FAO, agissant en coordination avec le Programme alimentaire mondial (PAM), offre son appui technique aux pays de la Communauté en vue de la conception et de la mise en œuvre d'initiatives régionales de prévention, de réduction et de gestion des risques, ainsi que pour le renforcement des mécanismes nationaux, régionaux et sous-régionaux d'aide humanitaire.

27. La Conférence régionale a souligné qu'il était important de faciliter la mise en œuvre de programmes de coopération triangulaire et Sud-Sud visant à promouvoir des systèmes régionaux d'information et de veille, l'innovation technologique, la recherche-développement, l'échange de spécialistes et d'expérience en matière de lutte contre les ravageurs et les maladies, la conservation des ressources génétiques et l'accès équitable à celles-ci, l'établissement de systèmes régionaux d'alerte rapide et d'intervention en situation d'urgence et l'harmonisation entre les pays des normes relatives à l'échange des produits agricoles, forestiers, halieutiques et aquacoles conformément aux règles internationales en la matière.

Vers un environnement propice à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus intégrateurs et efficaces aux niveaux local, national et international

28. La Conférence régionale a reconnu la nécessité de promouvoir l'établissement de systèmes agricoles et alimentaires plus intégrateurs et efficaces aux niveaux local, national et international, qui permettent d'assurer une disponibilité accrue d'aliments variés et nutritifs et d'améliorer l'accès à ces produits, tout en offrant aux consommateurs des informations utiles et la possibilité de choisir une alimentation saine. Le Plan à moyen terme 2014-2017 constitue un instrument approprié pour atteindre cet objectif.

29. La Conférence régionale a souligné que l'accès à la nourriture était le principal défi à relever pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région. Elle a donc demandé que soient renforcées les mesures visant à :

- a) cibler les groupes les plus vulnérables;
- b) mettre au point des politiques publiques à l'appui d'un approvisionnement en aliments sains;
- c) analyser les tendances de l'instabilité des prix des denrées alimentaires;
- d) renforcer les échanges intrarégionaux;
- e) soutenir l'agriculture familiale au moyen de programmes d'achats publics et en promouvant le capital social et les partenariats;
- f) et développer les marchés locaux afin de valoriser l'identité culturelle et de promouvoir les liens entre producteurs et consommateurs au niveau local.

30. Par ailleurs, la Conférence régionale a indiqué qu'il était important de promouvoir des politiques mettant en avant le rôle des femmes en milieu rural et favorisant l'égalité des sexes, en facilitant l'accès des femmes aux moyens de production et aux mécanismes de financement et de crédit. Elle a en outre pris note des conclusions de la réunion spécialement consacrée aux femmes qui s'est tenue à Santiago (Chili) les 10 et 11 avril 2014 dans le cadre de l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014), ainsi que du document sur les jeunes qui accompagne la Déclaration de Montevideo adoptée par les participants au Dialogue régional de planification et de mobilisation pour l'Année internationale de l'agriculture familiale (y compris l'agriculture paysanne et autochtone), les 24 et 25 mars 2014.

Groupes de discussion thématiques

31. Cinq groupes de discussion thématiques ont été organisés au cours de la réunion ministérielle afin de faciliter l'échange de points de vue et d'expérience entre les pays autour des problèmes mis en avant dans les documents de travail respectifs. La liste des participants et les principales conclusions de chaque groupe figurent à l'Annexe B. Les questions examinées ont été les suivantes:

- Une gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- Défis à relever pour le développement durable et l'adaptation au changement climatique dans la région Amérique latine et Caraïbes (après 2015).
- Réinscrire l'agriculture familiale à l'ordre du jour de la région Amérique latine et Caraïbes.
- Perspectives de la production et du commerce de denrées alimentaires dans la région Amérique latine et Caraïbes.
- Renforcement de la coopération Sud-Sud pour l'alimentation et l'agriculture dans la région Amérique latine et Caraïbes.

III. Questions relatives au Programme et au budget

Activités menées par la FAO dans la région (2012-2013) et activités prioritaires de l'Organisation dans la région (2014-2017)

32. La Conférence régionale a examiné le rapport sur les activités prioritaires de la FAO en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que les réalisations de l'exercice 2012-2013 et les propositions pour 2014-2015 et au-delà.

33. La Conférence régionale:

- a) s'est félicitée des actions engagées pour concrétiser les priorités régionales durant l'exercice 2012-2013;
- b) a reconnu l'appui apporté à Haïti et recommandé à la FAO de renforcer ses efforts, y compris en matière de renforcement des capacités;

- c) a souligné qu'une continuité dans la direction stratégique et le rôle de chef de file de l'Organisation était nécessaire pour obtenir un impact maximal du Cadre stratégique révisé;
- d) a approuvé les domaines d'action prioritaires proposés pour chacun des nouveaux objectifs stratégiques, tels qu'indiqués au paragraphe 21 du document publié sous la cote LARC/14/5 Rev.1;
- e) s'est dite favorable aux trois initiatives régionales prévues pour l'exercice 2014-2015 – 1) appui à l'initiative L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025, 2) agriculture familiale et mise en valeur du territoire rural et 3) amélioration des systèmes d'alimentation humaine et animale nationaux et régionaux aux Caraïbes –, dans la mesure où celles-ci constituent des moyens d'action appropriés pour assurer un meilleur impact, au niveau des pays, des travaux menés par la FAO au titre du Programme de travail et budget 2014-2015 et du Plan à moyen terme 2014-2017;
- f) a insisté sur la nécessité de mobiliser des ressources, afin d'assurer la pleine mise en œuvre des initiatives régionales et des cadres de programmation par pays, et a noté que ces derniers avaient été achevés dans 32 pays et a recommandé que le cadre de programmation du seul pays membre restant soit achevé;
- g) a pris note des problèmes particuliers touchant les sous-régions, en particulier la nécessité pour la FAO d'aider les pays membres à faciliter l'adaptation au changement climatique, à renforcer la sécurité alimentaire et à prêter une attention particulière aux groupes vulnérables;
- h) a reconnu l'importance des questions suivantes aux fins du renforcement du programme de la FAO:
 - i) appui au Plan d'action de la CELAC pour 2014, si indiqué
 - ii) mise en application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale
 - iii) engagement des diverses parties prenantes, y compris les alliances parlementaires.
 - iv) défis concernant les jeunes ruraux et les peuples autochtones
 - v) renforcement des capacités institutionnelles
 - vi) suivi et activités dans le cadre de l'Année internationale de l'agriculture familiale
 - vii) achats publics auprès d'exploitations familiales et de producteurs ruraux.

34. Il a été suggéré que la FAO donne suite aux recommandations de la trente-deuxième Conférence régionale en continuant à promouvoir un débat large et dynamique faisant intervenir la société civile et la sphère du savoir afin d'analyser la notion de souveraineté alimentaire, pour laquelle les États Membres de la FAO et le système des Nations Unies n'ont pas arrêté de définition commune, en tenant compte de l'évolution de ce concept et de l'expérience acquise récemment, y compris des débats qui ont précédé l'adoption du Cadre stratégique du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

Décentralisation et réseau de bureaux décentralisés

35. La Conférence régionale a examiné le rapport sur la décentralisation et le réseau de bureaux décentralisés dans la région. La Conférence régionale:

- a) a souligné les progrès accomplis dans le domaine de la décentralisation et l'importance qu'ils devraient avoir en ceci qu'ils devraient permettre de répondre de façon efficace aux besoins des pays, notamment dans des situations d'urgence;
- b) a appuyé les mesures qui sont prises pour mettre en phase les cadres de programmation par pays, les initiatives régionales et les objectifs stratégiques;

- c) a souligné qu'il était important de renforcer la présence de la FAO dans les pays et de s'attacher à concentrer les ressources de l'Organisation dans les pays plus affectés par l'insécurité alimentaire et la pauvreté, tout en encourageant l'appui, au sein de la région, en faveur de la présence de la FAO dans les pays à revenu moyen et moyen supérieur;
- d) s'est dite favorable à l'intensification de la coopération Sud-Sud;
- e) a encouragé les activités menées par la FAO avec des partenaires de la société civile et du secteur privé.

Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

36. La Conférence a approuvé le Programme de travail pluriannuel sous sa forme actuelle et a souligné qu'il était important de faciliter et d'appuyer le processus de consultation sous-régional.

Résultats des consultations sous-régionales

37. Les trois sous-régions ont confirmé les priorités et les domaines d'action pour l'exercice biennal 2014-2015, tels qu'indiqués au paragraphe 21 du document LARC/14/5 Rev.1, ainsi que l'importance de ces activités aux fins de l'accomplissement de leurs objectifs de développement. Elles ont également exprimé leurs points de vue et leurs observations concernant la mise en œuvre des trois initiatives régionales, chaque sous-région ayant fait part de ses propres exigences à cet égard.

38. La sous-région de l'Amérique centrale:

- a) a observé que les initiatives régionales permettaient de renforcer et d'orienter l'action dans les domaines prioritaires définis par les pays membres de la sous-région, à savoir: i) la concrétisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle; ii) l'accroissement et l'amélioration des biens et des services en faveur de l'agriculture et de l'économie familiale; iii) le renforcement de la gestion intégratrice et durable des ressources naturelles, une attention particulière étant portée à la résilience des communautés et à leur adaptation au changement climatique; et iv) la santé et la sécurité sanitaire des aliments.
- b) a mis en avant l'intérêt d'une meilleure coordination interinstitutions, la participation active des jeunes et de la société civile et le renforcement des liens entre les groupes parlementaires (comme le Front parlementaire contre la faim) et d'autres structures institutionnelles, qui sont des mécanismes propres à améliorer l'incidence des initiatives régionales menées pour réduire la faim et la pauvreté.

39. La sous-région de l'Amérique du Sud:

- a) a souligné qu'il était nécessaire d'œuvrer afin que l'Amérique latine et les Caraïbes puissent être libérées de la faim, en mettant l'accent sur l'information et la communication, la qualité nutritionnelle et la sécurité sanitaire des aliments destinés aux enfants en bas âge, la lutte contre l'obésité, l'accès à la nourriture, l'analyse du problème de l'instabilité des prix des denrées alimentaires, la promotion des bonnes pratiques en matière de politiques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'échange d'expérience dans ce domaine;
- b) a fait valoir qu'il était important de renforcer l'agriculture familiale (y compris les chaînes de valeur) grâce à des interventions en faveur de l'aquaculture et de la pêche artisanales, des petits exploitants des secteurs de l'élevage et des forêts et de l'agriculture urbaine et péri-urbaine, ainsi que par des mesures visant à réduire les inégalités en matière d'accès des agriculteurs familiaux aux marchés, à favoriser l'accès aux moyens de production, à promouvoir les marchés de proximité et à encourager différents mode d'association et d'organisation;

- c) a estimé qu'il fallait envisager une approche territoriale de la gestion des ressources naturelles et de la gestion des risques, portant notamment sur l'aménagement des sols et la lutte contre leur détérioration, la gestion de l'eau et l'utilisation efficace de l'irrigation, la gestion durable des forêts, la gestion des ressources halieutiques et aquacoles, la mise en œuvre de stratégies de réduction et de gestion des risques dans le contexte du changement climatique et la gestion des ravageurs et des maladies transfrontières;
- d) a souligné qu'il était impératif d'aller de l'avant dans tous ces domaines en encourageant l'échange de connaissances et de technologies et d'autres activités de coopération Sud-Sud dans la région, la priorité étant donnée à Haïti.

40. La sous-région des Caraïbes:

- a) a recommandé de focaliser les activités au niveau sous-régional dans les domaines suivants: i) la facture des importations alimentaires, qui doit être allégée en renforçant les filières relatives à certains produits destinés à la consommation humaine et à l'alimentation des animaux; ii) la mise en œuvre du programme Faim zéro, une attention particulière devant être donnée d'urgence à la lutte contre la malnutrition; iii) la gestion des risques, non seulement pour atténuer l'incidence des catastrophes naturelles, mais aussi au regard des facteurs de risque, notamment économiques; iv) les politiques publiques, la gestion et la gouvernance; et v) le renforcement de la mise en œuvre des plans stratégiques et des programmes déjà définis et dont certains sont également déjà financés; la sous-région a proposé d'envisager l'organisation de consultations annuelles entre la FAO et les pays membres des Caraïbes (éventuellement lors de la Semaine de l'agriculture caribéenne qui se tient chaque année);
- b) a préconisé que soient mis en place des mécanismes en faveur d'Haïti visant à promouvoir la stratégie de renforcement de l'agriculture et de la sécurité alimentaire mise en œuvre dans ce pays et a demandé à la FAO d'agir en collaboration avec les gouvernements des pays de la région et d'ailleurs afin de mobiliser un soutien en faveur d'Haïti au titre de la coopération Sud-Sud et à faciliter la coordination de l'assistance fournie à ce pays pour créer des synergies et obtenir ainsi de meilleurs résultats.

Résumé des recommandations des commissions techniques régionales

41. La Conférence régionale a réaffirmé le rôle pivot de la FAO en tant que secrétariat technique des différentes commissions régionales et a recommandé que les gouvernements renforcent leur appui aux programmes de travail de ces commissions et favorisent la participation de hauts fonctionnaires à leurs travaux.

42. La Conférence régionale a pris note des recommandations de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC), de la Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes (CODEALC), de la Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COPECAALC) et de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) et souligné la contribution des forêts, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, ainsi qu'à la viabilité à long terme des moyens de subsistance de la population, notamment chez les agriculteurs familiaux.

43. La Conférence régionale a pris note de l'inquiétude suscitée par l'appauvrissement des forêts dans la région et a fait sienne la recommandation de la CFALC préconisant que la FAO continue à coopérer avec les pays sur les questions forestières, et plus particulièrement au renforcement des politiques, des dispositions de loi, des institutions et des capacités techniques et institutionnelles de suivi et d'évaluation des ressources forestières et de prévention et lutte contre les ravageurs, les maladies et les feux de forêt. Elle s'est en outre dite favorable à la mise au point de directives relatives à la préparation de politiques visant à intégrer le domaine des forêts dans les programmes de développement national, en prêtant une attention particulière aux petits producteurs.

44. La Conférence régionale a pris note des défis que devaient affronter les pays s'agissant de protéger leur patrimoine animal domestique, de réduire les risques pesant sur la santé animale et la santé publique et de consolider leurs programmes de développement durable de l'élevage et d'adaptation au changement climatique. Ainsi, la Conférence régionale a dit faire sienne la recommandation de la CODEALC préconisant que la FAO continue à apporter son soutien aux programmes de gestion et d'éradication des maladies transfrontières, de renforcement de la production animale familiale, de développement des systèmes d'information, des moyens de statistique et d'analyse sectorielle et des politiques en matière d'élevage. La Conférence régionale s'est par ailleurs dite favorable à la recommandation de la CODEALC visant à ce que la FAO appuie la mise au point de programmes de régénération de zones dégradées pour améliorer l'efficacité de l'élevage pastoral et renforcer les programmes de développement durable de l'élevage, afin de progresser en matière d'adaptation au changement climatique.

45. La Conférence régionale a fait siennes les recommandations de la COPESCAALC voulant que la FAO apporte son appui à l'amélioration des processus de formulation de politiques, de la planification stratégique et de la gestion durable de l'aquaculture en conditions de ressources limitées, qu'elle renforce les connaissances et capacités aquacoles des petits agriculteurs et qu'elle apporte son appui à l'intégration des produits des petits aquaculteurs et pêcheurs dans les programmes d'alimentation scolaire. En outre, la Conférence régionale s'est dite favorable à la recommandation selon laquelle la FAO devrait continuer à faciliter le dialogue pour parvenir à un consensus au sujet des Directives visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale.

46. Elle a appuyé les recommandations de la COPACO préconisant que la FAO continue à coopérer avec cette Commission dans les domaines de la gestion des pêches, du renforcement des capacités d'analyse et d'échange de données sur la pêche et l'aquaculture, de l'application de l'Accord de la FAO de 2009 relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et de l'élaboration de recommandations relatives à l'adaptation des secteurs de la pêche et de l'aquaculture au changement climatique.

IV. Autres questions

Deuxième Conférence internationale FAO/OMS sur la nutrition (CIN-2)

47. La Conférence régionale a pris note des informations communiquées relatives à la préparation de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, qui aura lieu du 19 au 21 novembre 2014 au Siège de la FAO, à Rome. Elle a invité instamment ses pays membres à achever les rapports nationaux et les études de cas sur la nutrition, en veillant à la participation active des pays, des parlementaires, de la société civile et du secteur privé au processus de la CIN-2, afin de contribuer au document final par l'apport des points de vue de la région.

Rapport du Comité de l'agriculture

48. Le Président du Comité de l'agriculture (COAG), M. Mario Arvelo, ambassadeur représentant permanent de la République dominicaine auprès de la FAO, a présenté les réalisations effectuées depuis la vingt-troisième session du COAG en 2012, y compris l'approbation du nouveau Code de conduite pour la manipulation des pesticides, a présenté le Partenariat mondial sur les sols, et a invité les ministres d'Amérique latine et des Caraïbes à participer à la vingt-quatrième session du COAG, qui se tiendra à Rome du 29 septembre au 3 octobre 2014.

Date et lieu de la trente-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes

49. La Conférence régionale a exprimé sa gratitude à la République du Mexique pour son offre généreuse d'accueillir la trente-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2016 et a recommandé que cette proposition soit acceptée. La République de l'Équateur a appuyé cette proposition et a offert de seconder la République du Mexique pour que, dans le cadre de la présidence provisoire de la CELAC assurée par la République équatorienne en

2016, la prochaine Conférence contribue au renforcement de la collaboration entre la FAO et cet organisme d'intégration régionale. Le Guyana a également manifesté son appui et a dit souhaiter que la Conférence régionale puisse se réunir dans un pays des Caraïbes lors d'une prochaine session.

Manifestation parallèle à l'Année internationale de l'agriculture familiale

50. Une manifestation parallèle à l'Année internationale de l'agriculture familiale a été organisée en présence de Mme Nadine Heredia, Première Dame de la République du Pérou, de M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO, de Mme Carla Campos, Secrétaire au développement rural et à l'agriculture familiale de la République d'Argentine, de M. Laudemir Muller, délégué national du Brésil pour la Réunion spécialisée sur l'agriculture familiale, de M. Octavio Sotomayor, Directeur de l'Institut national de développement agricole de la République du Chili, de Mme Mirna Cunningham, Ambassadrice de l'Année internationale de l'agriculture familiale, et de M. Fernando López, Secrétaire général de la Confédération des producteurs familiaux de MERCOSUR (COPROFAM) et représentant de l'Alianza por la Soberanía Alimentaria de los Pueblos. L'objectif de cette manifestation était de faciliter le dialogue autour de stratégies visant à renforcer la durabilité de l'agriculture familiale au sens large en tant que pilier de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'atténuation de la pauvreté, ainsi que sa contribution au développement rural territorial.

Signature d'accords

51. Un accord a été signé entre la République bolivarienne du Venezuela et la FAO en vue de l'établissement d'alliances pour le développement de systèmes de production rizicole durables en Afrique subsaharienne.

52. Un accord de coopération a été signé entre le Mexique et la FAO. Un accord de coopération «La Méso-Amérique libérée de la faim» a été signé entre le Mexique et la FAO; il s'agit d'un mécanisme de coopération Sud-Sud triangulaire destiné à contribuer à mettre un terme à la faim dans les pays d'Amérique centrale, en République dominicaine et en Colombie.

53. Une lettre d'intention de coopération a été signée entre ITAIPU Binacional et la FAO pour faciliter la coopération Sud-Sud triangulaire à l'appui de l'élaboration de politiques socioenvironnementales dans les régions d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Afrique, en lien avec l'interaction entre l'alimentation, l'eau et l'énergie.

Déclaration des participants à la Consultation des organisations sociales d'Amérique latine et des Caraïbes

54. La Conférence régionale est convenue de publier, à titre de document d'information, la Déclaration des participants à la Consultation des organisations sociales d'Amérique latine et des Caraïbes à l'intention de la trente-troisième Conférence régionale de la FAO, consultation qui s'est tenue les 4 et 5 mai 2014, à Santiago (Chili) (annexe C).

Déclaration émanant de la Réunion sur les femmes organisée pour l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014)

55. La Conférence régionale est convenue de publier, à titre de document d'information, la Déclaration de Santiago formulée lors de la réunion sur les femmes organisée pour l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014) et qui s'est tenue à Santiago (Chili), les 10 et 11 avril 2014. (annexe D).

Déclaration ministérielle de Santiago

56. Au terme de la Conférence régionale, les ministres et chefs de délégation ont appuyé la Déclaration ministérielle de Santiago. (Annexe A).

Déclaration ministérielle de Santiago

Nous, ministres et chefs de délégation rassemblés à la trente-troisième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes:

Conscients des grands défis que doit affronter la région en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'atténuation de la pauvreté, d'augmentation de la productivité agricole dans la perspective d'un développement durable, et de protection de l'environnement;

Gardant à l'esprit l'engagement qu'a pris notre région dans le cadre de l'initiative L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim – mettre un terme à la faim d'ici à 2025;

Réaffirmons notre appui au défi Faim zéro, proposé lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20, qui pose le droit à une alimentation suffisante comme droit de l'homme;

Nous félicitons des progrès importants accomplis par la région dans la réalisation du premier Objectif du Millénaire pour le développement qui vise la réduction de la faim, avec 2015 comme date butoir;

Approuvons les importantes transformations effectuées à l'initiative de la FAO au cours du dernier exercice et qui ont permis à l'Organisation de mieux axer ses activités sur les besoins des États Membres;

Accueillons avec satisfaction le nouveau Cadre stratégique de l'Organisation approuvé lors de la trente-huitième session de la Conférence de la FAO, lequel établit cinq objectifs stratégiques pour la période 2014-2017;

Mettons en avant les résultats positifs dégagés par le processus de transformation, résultats que l'on retrouve dans les programmes de travail nationaux et dans la réaffirmation du rôle de chef de file joué par la FAO au sein des instances multilatérales;

Approuvons la mise en œuvre des initiatives régionales dans le cadre du programme de travail de la FAO pour la région: 1) appui à l'initiative L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025; 2) agriculture familiale et mise en valeur du territoire rural; 3) amélioration des systèmes d'alimentation humaine et animale nationaux et régionaux;

Réitérons la décision qu'ont prise les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) de s'engager à adopter le Plan d'action de Caracas pour l'éradication de la faim et de la pauvreté;

Reconnaissons les résultats positifs obtenus dans le cadre de l'Année internationale du quinoa 2013 et apprécions les efforts que déploie la FAO pour promouvoir l'Année internationale de l'agriculture familiale 2014;

Nous réaffirmons prêts à collaborer avec la FAO pour mettre un terme à la faim et à la malnutrition, et œuvrer en faveur du développement d'une agriculture durable en Amérique latine et dans les Caraïbes;

Nous félicitons de la détermination du Directeur général de la FAO et de son rôle moteur à l'heure d'aider les pays à mettre un terme définitif à la faim;

Manifestons, par conséquent, notre appui au Directeur général dans la poursuite du processus de changement mené actuellement par la FAO pour réaliser ses objectifs.

Groupes de discussion thématiques

Cinq groupes de discussion thématiques ont été organisés au cours de la réunion ministérielle afin de faciliter l'échange de points de vue et d'expérience entre les pays autour des problèmes mis en avant dans les documents de travail respectifs présentés par la FAO à la Conférence. Les principales questions abordées dans le cadre de chaque groupe ont été les suivantes:

a) **Groupe de discussion sur le thème *Une gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Amérique latine et aux Caraïbes***

Monsieur Pablo Jacome, Secrétaire général chargé des relations avec les systèmes de production, Ministère équatorien de l'agriculture, de l'élevage, de l'aquaculture et des pêches; M. Leslie Ramsammy, Ministre de l'agriculture du Guyana; M. Enrique González Tiburcio, Secrétaire technique du Cabinet social *México Incluyente* du Ministère du développement social des États-Unis du Mexique; M. Bosco Castillo, Ministre de la jeunesse, Coordonnateur chargé de la production du Système national de la production, de la consommation et du commerce du Nicaragua; M. José Luis Berroterán, Vice-ministre de l'agriculture, Ministère du Pouvoir populaire pour l'agriculture et les terres de la République bolivarienne du Venezuela.

Une meilleure gouvernance visant à assurer la concrétisation du droit à l'alimentation exige à la fois un engagement politique de haut niveau permanent, une coordination efficace entre les institutions et la mise en place de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté qui associent des mesures en faveur des groupes les plus vulnérables et la promotion de programmes de production. Ainsi, le groupe de discussion a souligné l'importance d'une vaste participation sociale, la nécessité d'un appui coordonné de la coopération internationale en faveur des stratégies nationales et l'exigence d'un meilleur apprentissage misant sur la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience et des bonnes pratiques. Enfin, le groupe de discussion a signalé qu'il convenait de coordonner la coopération internationale avec les stratégies nationales de développement et le Programme de développement pour l'après-2015.

b) **Groupe de discussion sur le thème *Défis à relever pour le développement durable et l'adaptation au changement climatique dans la région Amérique latine et Caraïbes (après 2015)***

Monsieur Carlos Klink, Secrétaire d'État au changement climatique et à la qualité de l'environnement, Ministère de l'environnement du Brésil; M. Roland Bhola, Ministre de l'agriculture et de l'environnement de la Grenade; M. Arturo Osornio Sánchez, Sous-secrétaire au développement rural, Ministère de l'agriculture, de l'élevage, du développement rural, des pêches et de l'alimentation des États-Unis du Mexique; M. Enzo Benech, Ministre par intérim de l'élevage, de l'agriculture et des pêches de l'Uruguay.

Les débats ont permis de dégager les exigences suivantes: envisager de mettre en place les cadres juridiques, les institutions et les ressources humaines et financières qui s'imposent et faire en sorte que les producteurs puissent mettre en pratique le précieux patrimoine de connaissances disponible pour relever le défi de l'adaptation au changement climatique; insister sur l'importance de la recherche et de l'innovation, ainsi que d'une coordination multisectorielle et interinstitutionnelle entre les différentes instances nationales et mettre l'accent sur la nécessité de dispenser aux agriculteurs une formation sur la gestion durable des ressources naturelles essentielles pour la production, en particulier les sols et l'eau; et éviter le gaspillage de produits alimentaires afin de limiter les pertes de facteurs de production et la pollution, et surtout pour pouvoir nourrir en plus grand nombre les

personnes qui souffrent de la faim. Enfin, le groupe de discussion a souligné qu'il était important d'apporter une aide financière et de fournir des assurances agricoles aux petits producteurs afin de renforcer leur résilience face aux effets du changement climatique.

c) **Groupe de discussion sur le thème *Réinscrire l'agriculture familiale à l'ordre du jour de la région Amérique latine et Caraïbes***

Monsieur Víctor Hugo Vásquez, Vice-ministre du développement rural et agricole de l'État plurinational de Bolivie; M. Laudemir Muller, Secrétaire exécutif du Ministère du développement agricole du Brésil; M. Elmer López, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation du Guatemala; M. Roger Clarke, Ministre de l'agriculture de la Jamaïque.

Les débats ont permis de dégager les exigences suivantes: souligner le rôle que joue l'Année internationale de l'agriculture familiale pour revaloriser la contribution de ce secteur et celle du monde rural au développement de la région et insister sur la nécessité de continuer à promouvoir des politiques et des programmes différenciés pour renforcer le secteur de l'agriculture familiale en tenant compte des différents contextes nationaux et sous-régionaux; mettre en exergue l'importance des femmes rurales, de la sphère associative et de la participation des différentes parties prenantes à la conception et à la mise en œuvre de ces politiques; et continuer à renforcer et à améliorer les mécanismes et les instruments publics en faveur de l'agriculture familiale.

d) **Groupe de discussion sur le thème *Perspectives de la production et du commerce de denrées alimentaires dans la région Amérique latine et Caraïbes***

Monsieur David Estwick, Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, des pêches et de la gestion des ressources hydriques de la Barbade; M. Carlos Furche, Ministre de l'agriculture du Chili; M. César Sotomayor, Vice-ministre des politiques agraires, Ministère de l'agriculture et de l'irrigation du Pérou.

Les débats ont permis de dégager les exigences suivantes: souligner le fait que l'importante capacité de la région en matière de production et de commerce mondial d'aliments et la grande diversité des pays qui la composent offrent des possibilités de croissance au commerce agroalimentaire intrarégional et constitue un pilier de développement pour tous les pays; mettre en exergue la possibilité qui se présente actuellement de développer le commerce intrarégional de denrées alimentaires, en insistant sur la nécessité de renforcer les cadres juridiques, réglementaires et institutionnels qui facilitent ces échanges, et en promouvant des systèmes d'information adaptés aux caractéristiques des agriculteurs familiaux et des parties prenantes concernés. Le groupe de discussion a reconnu que des réalités différentes (importateurs et exportateurs) coexistent dans la région et que par conséquent, chaque pays doit disposer de stratégies spécifiques. De la même manière, le groupe a souligné qu'il était important de promouvoir des politiques différenciées afin que les agriculteurs familiaux puissent mieux tirer parti des prestations associées au commerce des aliments dans la région, à savoir le respect des normes de qualité, la bonne qualité et la sécurité sanitaire des aliments, les normes environnementales, l'assainissement, le financement, l'innovation technologique et la création de modèles d'associativité sur le plan national et international.

e) **Groupe de discussion sur le thème *Renforcement de la coopération Sud-Sud pour l'alimentation et l'agriculture dans la région Amérique latine et Caraïbes***

Monsieur Michel Chancy, Secrétaire d'État à la production animale du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural d'Haïti; M. Milton Rondo Filho, Coordonnateur général des mesures internationales de lutte contre la faim, Ministère des affaires étrangères du Brésil; M. Jorge Daccarett, Directeur exécutif de l'Agence de coopération internationale du Chili, Ministère des affaires étrangères; Sr. Juan Manuel Valle, Directeur exécutif de l'Agence mexicaine de coopération internationale, Ministère des affaires étrangères du Mexique; Mme Verónica Guerrero Rodríguez, Vice-Ministre pour

l'Amérique et les Caraïbes du Ministère du Pouvoir populaire pour les affaires étrangères; M. Bernardo Alvarez, Secrétaire exécutif de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique - Traité de commerce des Peuples et Président de Petróleos de Venezuela SA (PDV Caribe).

Les débats ont permis de dégager les exigences suivantes: souligner le riche patrimoine d'expérience et d'initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire de la région et mettre l'accent sur les enseignements tirés de ces travaux à l'heure d'élaborer et de mettre en œuvre de nouveaux programmes et projets; insister également sur leur importance pour ce qui est de l'intégration régionale et de la visibilité des progrès réalisés actuellement dans les pays; indiquer les défis qu'il reste à relever, comme une plus grande intégration de parties prenantes du secteur privé et de la société civile, l'articulation et la coordination des actions menées par les pays où les initiatives sont mises en œuvre, et l'importance d'axer les projets sur les personnes, avec une plus grande inclusion sociale et l'accent mis sur les droits individuels. Le groupe de discussion a souligné que la FAO peut apporter une précieuse contribution à l'élaboration de nouvelles actions de coopération Sud-Sud et triangulaire grâce à sa vision stratégique et à ses capacités techniques.

Par ailleurs, les divers groupes de discussion ont formulé un certain nombre de propositions dont la FAO pourrait tenir compte dans le cadre de ses activités futures, à savoir:

- Élaborer un plan d'adaptation au changement climatique tenant compte des spécificités des Caraïbes et de la forte exposition de la sous-région aux phénomènes climatiques.
- Promouvoir l'échange d'expérience en matière de politiques publiques pour la mise en œuvre de programmes nationaux d'approvisionnement alimentaire.
- Analyser les mécanismes de financement actuels et envisageables aux fins de l'élaboration de programmes et de projets en matière de sécurité alimentaire.

**Déclaration de la Consultation de la société civile
pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

**DÉCLARATION DE LA CONSULTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À L'OCCASION
DE LA TRENTE-TROISIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR
L'AMÉRIQUE LATINE**

Santiago (Chili), 6 mai 2014

Nous, les représentants – hommes et femmes – de 52 organisations actives dans les secteurs de l'agriculture paysanne, familiale et autochtone, de la pêche et de l'aquaculture artisanales, de l'élevage pastoral, du salariat agricole et de la société civile, appartenant à 19 pays de toutes les sous-régions de l'Amérique latine et des Caraïbes, nous sommes réunis les 4 et 5 mai 2014, à l'occasion de la trente-troisième Conférence régionale de la FAO, pour la Consultation de la société civile organisée par l'Alliance pour la souveraineté alimentaire des peuples d'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la souveraineté alimentaire, par la poursuite du développement de la production à petite échelle d'aliments sains et culturellement adaptés, en tant que facteur déterminant dans la lutte contre la faim et la pauvreté.

Nous savons que tandis que l'humanité est encore confrontée aux deux grands défis que sont la faim et la pauvreté, il est amplement démontré que le modèle de production et de commercialisation des aliments dans le contexte d'une agriculture industrialisée à grande échelle fondée sur les monocultures d'espèces transgéniques, soutenue par l'utilisation d'engrais et de pesticides chimiques et dominée par les entreprises transnationales, non seulement n'a pas permis de venir à bout de la faim et de la pauvreté mais encore a contribué à les aggraver.

Nous croyons que le moment est venu pour les gouvernements et les organisations internationales de se mettre à l'écoute des peuples. La faim et la pauvreté sont les conséquences d'une absence de souveraineté alimentaire, dont les populations souffrent depuis des siècles.

Pour nous qui participons à cette Consultation, la trente-troisième Conférence régionale de la FAO doit donc marquer un tournant dans la manière d'aborder la production d'aliments sains dans la région Amérique latine et Caraïbes, et nous réaffirmons que:

L'alimentation est un droit essentiel et intrinsèque de l'humanité et non une marchandise au service de l'accumulation du capital; que les biens communs (océans et eaux intérieures, sols, semences et, de manière générale, la biodiversité utile à la survie) doivent être considérés comme un patrimoine des peuples qui est au service de l'humanité.

Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ne peuvent continuer à faire reposer leur développement sur les grandes entreprises agroalimentaires, sur l'expansion industrielle à grande échelle ou sur les intérêts des grandes entreprises opérant dans ces secteurs. Ce modèle entraîne l'expulsion des peuples hors de leurs territoires, alimente des conflits parfois meurtriers, contamine et détruit les sols, les eaux marines et les eaux intérieures, l'atmosphère. Il explique aussi la forte incidence de morbidité chez les travailleurs en milieu rural et urbain.

L'agriculture familiale, paysanne, autochtone ainsi que la pêche et l'aquaculture artisanales ont été étouffées par le modèle capitaliste. En s'appuyant sur la concurrence déloyale, la spéculation et l'individualisme, celui-ci a détruit la culture des peuples autochtones en vue de les rendre dépendants. Toutefois, leur capacité de résistance et leur résilience leur ont permis jusqu'à nos jours, de continuer à produire des aliments sains pour les peuples du monde entier. Ces denrées ne parviennent pas à tous ceux et celles qui en ont besoin car le pouvoir, les moyens de production et

de distribution sont concentrés entre les mains de grandes sociétés agrochimiques et biotechnologiques comme Monsanto, Bayer, Dow, Du Pont/Pionner et Syngenta, qui s'approprient les revenus du labeur de millions de travailleurs et de travailleuses et barrent l'accès aux aliments à des millions de personnes.

Des études conduites par nous et par des organismes officiels, notamment la FAO, démontrent que la production alimentaire à petite échelle est comparativement très productive et qu'elle nourrit 70 pour cent au moins de la population mondiale. Et tout cela, malgré les difficultés qu'elle rencontre et un manque de soutien de la part des États. Elle est aussi garante du maintien de la richesse des cultures ancestrales et traditionnelles, qui permet de protéger et de conserver le patrimoine naturel et la diversité biologique.

Plus jamais, les gouvernements et les organismes internationaux ne devront tolérer les atteintes aux droits humains et les violations dont le secteur agrocommercial se rend responsable. Dans les zones rurales, les taux de violence à l'encontre des femmes, et l'incidence des persécutions et des meurtres dont sont victimes les paysans et paysannes, les autochtones et les travailleurs agricoles syndiqués sont très élevés.

Pour les motifs qui précèdent, nous proposons:

1. Que les États et les gouvernements reconnaissent et démarquent les territoires autochtones, de manière à protéger les biens naturels qui s'y trouvent (zones boisées, eau, sols, semences, biodiversité, spiritualité) et à respecter les systèmes de vie qui s'y développent.
2. Que les États et les gouvernements mettent en œuvre une réforme agraire complète visant le développement du territoire, qui évite le dépeuplement des campagnes, par des politiques publiques favorisant l'accès des hommes et des femmes à la terre, à l'eau (potable et destinée à l'irrigation), aux infrastructures, à l'éducation pour la vie en milieu rural, à la santé et à la commercialisation. En bref, qu'ils encouragent des politiques intégrées qui évitent aux peuples ruraux d'avoir à émigrer pour survivre.
3. Que pour la période à venir, la FAO accorde la priorité aux politiques publiques qui renforcent la souveraineté alimentaire des peuples, en tant que voie privilégiée pour éradiquer la faim.
4. Que les gouvernements renouvellent leur engagement quant à la mise en œuvre des Directives sur le droit à l'alimentation, dix ans après l'adoption de celles-ci.
5. Que soient adoptées des mesures contribuant à divulguer les avantages nutritionnels et à promouvoir la consommation intérieure, sur une base durable et économiquement viable, des denrées produites par les artisans pêcheurs et aquaculteurs, les petits cultivateurs et cultivatrices et les éleveurs pastoraux. Il est recommandé, en particulier, d'inclure de telles mesures dans les programmes d'éducation et d'alimentation scolaire.
6. Que les gouvernements mettent en œuvre des politiques et des programmes qui appuient le développement de la transformation des aliments à petite échelle, ainsi que la commercialisation des denrées alimentaires directement du producteur au consommateur, dans le cadre de l'agroécologie et de l'économie sociale solidaire. Il faudra pour y parvenir disposer de programmes publics de subventions et de passation de marchés adaptés aux différents secteurs et centrés sur les besoins des producteurs concernés et des consommateurs.
7. Que soit accordée la priorité aux mesures et aux politiques publiques de développement durable dans le domaine de la pêche artisanale marine et continentale – et de l'aquaculture à petite échelle, étant donné leur rôle crucial dans l'amélioration des niveaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces politiques seront fondées sur les besoins spécifiques de chaque pays et devront également promouvoir l'évaluation des stocks partagés dans les fonds de pêche et les

bassins hydrographiques transfrontières. En particulier, l'évaluation des ressources halieutiques marines et continentales devra être conduite avec la participation des communautés de pêcheurs.

8. Que les gouvernements approuvent les directives internationales sur la gouvernance de la pêche artisanale lors de la prochaine session du Comité des pêches de la FAO (COFI).

9. Que soient encouragées les politiques renforçant les capacités des femmes en matière de production et de commercialisation ainsi que les savoirs qui leur permettront d'œuvrer en faveur de la souveraineté alimentaire. Pour atteindre ce but, il convient de mettre en place un programme régional destiné à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, en garantissant la participation de celles-ci à l'agriculture et à la pêche, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par les gouvernements.

10. Que soient formulées et appliquées des politiques publiques en faveur des jeunes, afin qu'ils puissent jouir du droit à faire leur vie dans leur territoire d'appartenance.

11. Que l'élaboration des cadres juridiques et des politiques publiques soit réalisée avec la participation effective de la société civile à toutes les étapes du processus – discussion, conception, mise en œuvre et suivi en reflétant la diversité de l'agriculture familiale, paysanne, autochtone à caractère non patriarcal, ainsi que de la pêche et de l'aquaculture artisanales.

12. Que soient garantis à cet égard les droits humains, économiques, sociaux et culturels des petits producteurs d'aliments – hommes et femmes – et des travailleurs du secteur alimentaire, par la mise en œuvre de politiques conformes aux prescriptions de l'OIT en matière de travail décent, la suppression des pratiques d'externalisation et de précarisation de l'emploi pour les travailleurs temporaires ou saisonniers et la cessation de toute criminalisation de l'action syndicale. Les États doivent appliquer et faire appliquer les législations et engagements internationaux auxquels ils ont souscrit et mettre en œuvre des campagnes contre le travail forcé et les violences en milieu rural.

13. Que soit promue et soutenue la production agroécologique de base au moyen de politiques conçues à cet effet, en particulier lors de la phase de transition, en prenant acte du rôle critique que peut jouer l'agroécologie dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.

14. Que soient valorisés les modes d'acquisition des connaissances au niveau des communautés, connaissances établies et validées dans le contexte d'une relation mutuelle avec la nature, qui nous abrite et dont nous faisons partie.

15. Qu'il soit reconnu que les changements climatiques sont dus à l'intensification d'un modèle de production agro-industrielle, zootechnique et aquacole fondé sur les monocultures, l'utilisation massive de substances agrottoxiques, les semences transgéniques ou hybrides, les pratiques forestières intensives qui déplacent les communautés et détruisent non seulement les cultures, mais aussi les écosystèmes et leur biodiversité, les activités minières à grande échelle et autres activités d'extraction, ainsi que des infrastructures lourdes (barrages hydroélectriques et autres).

16. Que la crise climatique ne soit pas gérée dans une optique sectorielle et industrielle mais selon une approche territoriale et sociale, en élaborant des politiques de remise en valeur des écosystèmes dégradés, de réhabilitation des semences autochtones au bénéfice des paysans, des éleveurs et des pêcheurs artisanaux, conformément aux principes de l'agroécologie. Il faut bannir la logique de marché en tant que mécanisme de lutte contre le changement climatique car, dans ce domaine, rien ne saurait être plus résilient qu'une communauté souveraine.

17. En raison de tout ce qui précède, et pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, nous croyons que l'Année internationale de l'agriculture familiale doit marquer le début d'un processus de plus longue haleine, destiné à renforcer l'agriculture familiale, paysanne, autochtone à caractère non patriarcal dans une perspective agroécologique, afin de favoriser l'avènement de la souveraineté alimentaire des peuples.

18. Nous faisons partie intégrante de la solution. Notre engagement consiste à contribuer à l'éradication de la faim et de la pauvreté en œuvrant pour la souveraineté alimentaire des peuples.

**Réunion sur le thème L'Année de l'agriculture familiale (2014):
quelle place pour les femmes?**

Déclaration de Santiago

À Santiago du Chili, à l'occasion de la réunion sur le thème «L'Année de l'agriculture familiale (2014): quelle place pour les femmes?», dans le cadre de la Déclaration finale de Saint-Domingue sur la politique en faveur des femmes rurales, de l'autonomie économique, de l'égalité en droits et de la lutte contre la faim de la manifestation tenue en marge de la douzième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est déroulée en République dominicaine en 2013, et dans le cadre de la Déclaration de Brasilia de 2013 et des déclarations issues des séminaires sous-régionaux organisés la même année à San José (Costa Rica, Amérique centrale) et à Quito (Région des Andes), des représentants de gouvernements et de la société civile se sont réunis dans le but de définir un ordre du jour commun comme cadre de référence de la trente-troisième Conférence régionale de la FAO et en préparation de la Conférence régionale placée sous le thème «L'Année de l'agriculture familiale (2014): quelle place pour les femmes?».

CONSIDÉRANT:

1. Que dans la région Amérique latine et Caraïbes, la population rurale s'élève à près de 121 millions de personnes, soit environ 20 pour cent de la population totale; que 48 pour cent sont des femmes (58 millions) et près de 20 pour cent appartiennent à des populations autochtones (24 millions).
2. Que les femmes rurales sont à l'origine de plus de la moitié de la production d'aliments au niveau mondial, qu'elles jouent un rôle important dans la préservation de la biodiversité à travers la conservation des semences, et dans le rétablissement de pratiques agroécologiques, et qu'elles garantissent la souveraineté et la sécurité alimentaires en produisant des aliments sains.
3. Que les femmes participent activement à la construction de l'économie nationale et communautaire, qu'elles produisent et conservent des semences autochtones, qu'elles façonnent l'éthique des soins et qu'elles sont, au sens global, les protectrices de la vie.
4. Qu'elles s'organisent de plus en plus pour défendre leur mode de vie et leurs droits, en se faisant les représentantes des actrices de l'agriculture familiale, des paysannes et des femmes autochtones de tous horizons culturels et ethniques.
5. Que la nouvelle FAO a déployé des efforts considérables afin de reprendre le thème des politiques publiques en faveur des femmes et de leur autonomie économique, de l'égalité en droits et de la lutte contre la faim, et de renforcer les espaces de dialogue entre gouvernements et organisations de femmes.
6. Que dans la région Amérique latine et Caraïbes, la production d'aliments est assurée principalement par l'agriculture familiale et que les femmes contribuent de manière fondamentale à la durabilité de ce mode de culture, compte tenu du fait que les crises alimentaires touchent de manière différenciée les femmes, en tant que responsables de la reproduction et de la production familiale. Il convient donc d'être attentifs en permanence à l'agriculture familiale, afin d'en garantir la durabilité, au moyen de mesures d'incitation dans les domaines productif et technologique, et d'éviter les cycles négatifs.

7. Que des progrès importants ont été réalisés dans les politiques publiques et dans la mise en œuvre de nouveaux organes institutionnels dans les États et dans la région pour promouvoir l'égalité des sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes.
8. Qu'en dépit des progrès réalisés ces dernières décennies, les femmes rurales font face à des inégalités, du point de vue social et politique, qui se manifestent fortement sur le plan économique puisqu'elles ont un accès plus restreint à la terre, sachant que 30 pour cent seulement des titres individuels de propriété foncière sont détenus par des femmes, et que seuls 10 pour cent des prêts et 5 pour cent de l'assistance technique ont profité à des femmes.
9. Que des limitations structurelles continuent d'entraver la participation des femmes rurales aux mécanismes de prise de décision en matière de développement rural et d'exécution des programmes de réforme agraire.
10. Que les femmes rurales rencontrent des difficultés pour accéder à la terre, aux ressources naturelles, à l'eau, aux ressources publiques appuyant la production (crédit, assistance technique et technologie) ainsi qu'à des services de base comme la santé, l'éducation, le logement et les infrastructures.
11. Que le changement climatique a des conséquences considérables sur les modes de production de l'agriculture familiale, paysanne et autochtone et qu'il contribue à exacerber les obstacles au développement des femmes rurales.
12. Qu'il existe aujourd'hui un débat visant à approfondir la nécessité d'un modèle de développement rural qui permette de concrétiser l'égalité des sexes dans la région. Le modèle actuel est exclusif et ne constitue pas le cadre nécessaire pour l'élaboration de politiques tenant compte des femmes dans toute leur diversité (peuples autochtones, descendantes de populations africaines, etc.) et garantissant le respect de leurs droits.
13. Que, du point de vue de l'égalité des sexes, parmi les initiatives de développement rural, l'assistance technique est considérée comme un instrument important de l'accès des femmes aux politiques en faveur de l'agriculture familiale, paysanne et autochtone, et que la nécessité de cadres et de méthodologies différenciés est reconnue.
14. Que les femmes rurales rémunérées et salariées travaillent dans des conditions précaires et sans avoir l'assurance que seront respectés leurs droits élémentaires du travail.
15. Que les femmes rurales sont victimes de diverses formes de violences sexistes et qu'elles doivent pouvoir s'appuyer sur des interventions de l'État pour y faire face, y compris des mesures d'appui à la santé reproductive et des cadres juridiques et mécanismes d'application solides au sein des parlements et d'autres institutions.
16. Qu'il convient de faire avancer l'élaboration de cadres juridiques et de mesures de participation au sein des parlements, ainsi que la mise en œuvre de politiques publiques soutenant les droits et promouvant l'autonomie des femmes rurales.
17. Que les droits des femmes rurales et autochtones sont énoncés dans divers instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme tels que la Déclaration de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les Résolutions 49/7 et 56 et 58 de la Commission de la condition de la femme. Ces engagements ont été ratifiés dans MERCOSUR/CMC/REC No. 06/08, la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail, et la Déclaration spéciale sur la promotion de l'équité et l'autonomisation des femmes dans le cadre du nouveau programme de développement pour l'après-2015 du deuxième sommet de la Communauté des États latino-américains et caribéens.

DEMANDENT INSTAMMENT:

1. Que les États soutiennent des stratégies efficaces visant à renforcer le pouvoir d'action des femmes rurales, à promouvoir leur autonomie et à faire respecter leurs droits au moyen de la législation, ainsi que de mesures administratives et budgétaires garantissant leur plein exercice.
2. Que les politiques publiques en faveur de l'agriculture familiale, paysanne et autochtone prennent en compte aussi bien les activités de production que celles de reproduction, l'élaboration de mesures promouvant l'autonomie, les droits économiques, la sécurité sociale, ainsi que les autres droits dont peuvent se prévaloir les femmes rurales, en soulignant l'importance des investissements des États en faveur des soins aux personnes, et qu'elles promeuvent les initiatives de responsabilité partagée entre hommes et femmes, d'une part et, de l'autre, entre les citoyens et l'État.
3. Que les législations et politiques publiques garantissent aux femmes, quel que soit leur statut marital, et en donnant la priorité à celles qui sont chefs de famille, l'accès à la terre et aux territoires (reconnaissance des droits ancestraux, légalisation et redistribution), ainsi qu'aux ressources naturelles, notamment en eau, afin de protéger leurs droits de propriété et de les inciter à assurer la préservation de ces ressources.
4. Que les législations et politiques publiques garantissent aux femmes l'accès au capital d'exploitation et aux services financiers, en particulier le crédit (en assurant un équilibre entre critères sociaux et critères économiques), ainsi qu'aux assurances sur les prêts, aux assurances agricoles, aux fonds de garantie, aux mesures d'incitation à la production et à une éducation de base en matière financière.
5. Que soient élaborées des politiques en faveur de la création, du renforcement et du redressement des marchés ruraux locaux, régionaux et nationaux, en mettant l'accent sur la production agroécologique, l'économie solidaire et associative au service de la sécurité alimentaire, les mesures d'incitation et les mécanismes d'inclusion des femmes rurales, y compris les mécanismes facilitant l'accès aux programmes d'achats publics et d'alimentation scolaire.
6. Que soient mises en place des stratégies de coopération intersectorielle entre institutions publiques pour appuyer le développement rural et les mécanismes favorisant l'amélioration de la condition de la femme, avec la participation d'organisations de femmes.
7. Que les politiques publiques promeuvent des conditions de travail décentes et reconnaissent l'importance de l'organisation sociale et syndicale. Qu'elles promeuvent également de meilleures conditions de travail pour toutes les femmes rurales qui ont un emploi non agricole.
8. Que soient institutionnalisées des politiques publiques ayant une approche sexospécifique, renforcés les mécanismes favorisant l'amélioration de la condition de la femme, et créées des unités consacrées à l'égalité des sexes dans les ministères de l'agriculture, de l'élevage et du développement agricole et/ou rural, avec les ressources humaines et budgétaires appropriées.
9. Que les gouvernements de la région appuient la FAO afin qu'elle poursuive ses efforts pour que soient prises en compte les préoccupations concernant les femmes rurales, tant de manière transversale qu'intersectorielle, et qu'ils continuent d'appuyer le processus d'élaboration de politiques publiques visant spécialement les femmes tout en favorisant le dialogue entre tous les acteurs de la société.
10. Que soit garantie aux femmes rurales une vie sans violences, au moyen de mesures toujours plus larges, intégrées et efficaces en faveur de la lutte contre toutes les formes de discrimination, de leur prévention, de leur traitement et des sanctions.

11. Que les politiques tiennent compte des connaissances et savoirs ancestraux en matière d'agriculture, d'élevage et de pêche, en particulier en ce qui concerne les semences, les denrées alimentaires et les médicaments produits essentiellement par des femmes selon la tradition de leur peuple.

12. Que soit élaboré un programme régional de renforcement des capacités des femmes rurales.

13. Que soient adoptées et mises en œuvre des mesures visant à adapter les services de vulgarisation agricole et d'assistance technique aux besoins spécifiques des femmes rurales, autochtones et descendantes de populations africaines.

14. Que soient générées et améliorées les données statistiques culturelles et ethniques qui permettent de planifier, de mettre en œuvre et de suivre les politiques publiques en faveur des femmes rurales.

15. Que soit approfondi le débat sur un nouveau modèle de développement dans notre région, modèle fondé sur la solidarité, la souveraineté et la sécurité alimentaires, et la redistribution des ressources en faveur des femmes rurales, qui aurait un impact majeur dans les territoires ruraux.

16. Que les mécanismes d'intégration de la région, tels que la Communauté andine (CAN), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC), le Marché commun du Sud (MERCOSUR), le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) et l'Union des nations sud-américaines (UNASUR), continuent de tenir compte des programmes des politiques et des demandes des femmes rurales, compte tenu du dialogue sur les politiques globales en faveur de l'égalité hommes-femmes entre les gouvernements et les parlements, les chercheurs, et les organisations et mouvements de femmes rurales.

Afin d'encourager la réalisation de ces objectifs et d'en assurer le suivi, il est proposé, pour la période à venir:

- a) De tenir en 2014 une Conférence régionale sur le thème L'Année de l'agriculture familiale (2014): quelle place pour les femmes?
- b) Que les organismes internationaux, en particulier la FAO à l'occasion de sa trente-troisième Conférence régionale, tiennent compte des recommandations énoncées dans la présente déclaration, ainsi que dans le débat sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le Programme de développement de l'après-2015.
- c) Qu'à l'occasion de la trente-troisième Conférence régionale de la FAO, qui se tiendra à Santiago du Chili, soit assurée la parité entre hommes et femmes dans les délégations participantes et commissions officielles des pays.
- d) Que le prochain Bureau de la Conférence régionale des femmes ratifie la présente déclaration en tant qu'instrument de suivi des accords pris dans le cadre de la Déclaration finale de Saint-Domingue sur la politique en faveur des femmes rurales, de l'autonomie économique, de l'égalité en droits et de la lutte contre la faim de la manifestation tenue en marge de la douzième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes.
- e) De mettre en œuvre le programme de la Déclaration finale de Saint-Domingue sur la politique en faveur des femmes rurales, de l'autonomie économique, de l'égalité en droits et de la lutte contre la faim de la manifestation tenue en marge de la douzième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes.
- f) De diffuser et approfondir le débat qui a donné lieu à la présente déclaration au sein des divers gouvernements, parlements et dans les espaces de concertation sociale.

Enfin, nous tenons à remercier la FAO et le Gouvernement du Brésil des efforts qu'ils ont déployés pour la tenue de ce débat et les prions de continuer à faire office de facilitateurs de ce processus.

ORDRE DU JOUR

A) RÉUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES

6-7 mai 2014

Questions liminaires

1. Élection du président et du/ou des vice-président(s) et nomination du/ou des rapporteur(s)

2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

(Voir les points 3 à 6 de la Réunion ministérielle)

Questions relatives aux politiques et réglementations mondiales et régionales

7. Défis à relever pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et l'extrême pauvreté

Le document relatif à ce point indique qu'un an avant l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, 16 des 33 pays de la région ont atteint la cible consistant à «réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim» et que six d'entre eux ont concrétisé l'objectif consistant à réduire de moitié le nombre absolu de personnes victimes de ce fléau (objectif du Sommet mondial de l'alimentation). Pour s'attaquer aux causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, il faut toutefois s'engager sur le plan politique et en même temps mieux cerner les groupes en situation d'insécurité alimentaire. Il faut aussi améliorer les mécanismes de gouvernance et la coordination entre les secteurs d'activité et les politiques publiques, et mettre en place des politiques, des programmes et des investissements expressément définis en faveur des communautés les plus vulnérables. Il faut également améliorer les marchés du travail ruraux, développer les programmes d'alimentation scolaire et promouvoir les politiques relatives à la parité hommes-femmes, à la protection sociale et à l'agriculture familiale.

8. Défis à relever pour assurer la production durable de biens et de services dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des pêches, la réduction des risques et l'amélioration de la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises dans le contexte du changement climatique

Le document correspondant indique de quelle manière les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont procédé pour que la production agricole, forestière et halieutique progresse à un rythme supérieur à la moyenne mondiale. Ces pays doivent toutefois faire face à de graves problèmes en matière de dégradation et d'épuisement des sols, de pollution des eaux, de déboisement, d'appauvrissement de la diversité biologique, de menaces pesant sur la viabilité sociale, économique et environnementale et d'augmentation des risques liés au changement climatique. Le document met aussi en évidence la manière dont la plus grande vulnérabilité de ces secteurs aux catastrophes naturelles et aux phénomènes météorologiques (sécheresses, inondations, gelées et ouragans) a entraîné des crises récurrentes menaçant les moyens d'existence de milliers de personnes. L'accent y est donc mis sur les principaux domaines d'action relatifs aux politiques, aux mesures d'incitation, aux cadres réglementaires, à la recherche et aux mécanismes d'innovation qui, allant de pair avec les changements structurels de la production agricole, sont nécessaires en vue de contrebalancer ces tendances. Le document contient aussi une évaluation de la mise en œuvre de mécanismes propices à l'adaptation des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts, de l'aquaculture et des pêches au changement climatique.

9. Vers un développement ouvert à tous et efficace de l'agriculture et des systèmes alimentaires aux niveaux local, national et international

Le document relatif à ce point insiste sur le fait que la mondialisation, la libéralisation des échanges et la commercialisation ont modifié les modes de production, d'approvisionnement et de consommation des produits agricoles, et propose une évaluation des principales conséquences de ces changements sur les systèmes agricoles et alimentaires de la région. Les systèmes agricoles et alimentaires se caractérisent par des chaînes d'approvisionnement de plus en plus intégrées, de plus en plus axées sur des concepts scientifiques et à intensité de capital croissante. L'urbanisation rapide a entraîné l'augmentation de la demande de meilleurs produits transformés prêts à l'emploi. En raison des attentes des consommateurs en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition et la santé, une plus grande place a été faite aux normes à tous les niveaux de la production et de la distribution, et une demande immédiate et régulière de produits sains, de bonne qualité et nutritifs est apparue. Dans ces conditions, les chaînes d'approvisionnement se sont mondialisées, complexifiées et diversifiées, tandis que les marchés agricoles sont dans l'ensemble de plus en plus intégrés et de plus en plus exposés aux risques. Le document illustre les répercussions diverses que ces évolutions ont eues sur les pays et les communautés qui les composent. En règle générale, les petits pays, les petits exploitants, les femmes et les jeunes n'ont pas profité des nouvelles opportunités offertes par la mondialisation. Il est donc utile d'insister sur l'importance des systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts à tous et plus efficaces aux niveaux local, national et international, tels que recommandés par la FAO.

Questions relatives au Programme et au budget

10. Activités prioritaires de la FAO dans la région (2014-2017)

Les participants à la Conférence régionale examineront les modalités selon lesquelles la FAO, par ses activités, a tenu compte des priorités régionales convenues en 2012-2013 et donneront des indications sur les priorités dans la région pour les exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017. Les débats s'appuieront sur le Cadre stratégique révisé pour 2010-2019, le Plan à moyen terme 2014-2017 et le Programme de travail et budget 2014-2015, approuvés par la Conférence de la FAO en juin 2013. Les participants examineront aussi les priorités et les recommandations des commissions techniques régionales, les cadres de programmation par pays (CPP) et les plans et priorités de partenaires comme les organisations économiques régionales, les organisations de la société civile et le secteur privé.

11. Décentralisation et réseau de bureaux décentralisés

On examinera les efforts actuellement consentis afin d'améliorer et de consolider le travail du réseau des bureaux de pays de la FAO dans la région et on formulera des recommandations en vue de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation au niveau national.

12. Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Le programme de travail pluriannuel est un mécanisme dont la mise en œuvre vise à renforcer le rôle des conférences régionales dans le processus de gouvernance et de prise de décisions de la FAO. L'examen de ce point de l'ordre du jour portera sur les procédures, les activités, les méthodes de travail, les indicateurs et les objectifs de la Conférence régionale, en sa qualité d'organe directeur.

Autres questions

13. Date et lieu de la trente-quatrième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

14. Questions diverses

NOTES D'INFORMATION¹:

- ***L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde***
D'après les dernières estimations de la FAO, le nombre de personnes qui ne peuvent pas satisfaire leurs besoins énergétiques alimentaires dans le monde a diminué de 26 millions par rapport à l'enquête précédente et s'établit à 842 millions de personnes, soit 12 pour cent de la population mondiale. Les régions en développement ont fait des progrès sensibles en matière de réalisation de la cible du premier objectif du Millénaire consistant à réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, 47 millions de personnes sont encore victimes de ce fléau. On estime toutefois que c'est la région où l'on a enregistré les progrès les plus importants au niveau mondial, 16 pays sur 33 ayant atteint le seuil fixé en ce qui concerne la réduction de la faim.
 - ***Le point sur le Comité de la sécurité alimentaire mondiale***
Le Secrétariat du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) fera le point sur les principales conclusions auxquelles le Comité est parvenu depuis les dernières conférences régionales, tenues en 2012, et sur les activités prioritaires actuelles du Comité, à savoir le Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées et les Principes pour un investissement agricole responsable.
 - ***Deuxième Conférence internationale conjointe FAO/OMS sur la nutrition (CIN-2)***
La CIN-2 est une initiative concrète et orientée vers l'avenir de la FAO qui vise à intervenir sur le plan des politiques, au niveau mondial, contre la persistance de niveaux inacceptablement élevés de malnutrition. La Conférence de haut niveau se tiendra au Siège de la FAO, à Rome, du 19 au 21 novembre 2014. Les Membres trouveront dans le document relatif à ce point des informations sur les objectifs de la Conférence et sur les résultats attendus.
 - ***Rapport des activités entreprises par la FAO dans la région (2012-2013)***
Au titre de ce point de l'ordre du jour, des informations seront fournies sur les principaux résultats et les principales réalisations de la FAO dans la région dans chacun de ses domaines d'activité prioritaires, et en réponse aux demandes de coopération technique formulées par différents États Membres dans leurs programmes respectifs.
 - ***Résumé des recommandations des commissions techniques régionales***
Les conclusions et les recommandations des commissions régionales de la région Amérique latine et Caraïbes seront examinées en ce qui concerne i) les questions relatives aux politiques et à la réglementation et ii) les questions relatives au Programme et au budget. Les instances régionales sont, entre autres, la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC), la Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes (CODEALC), la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) et la Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COPECAALC).
- Rédaction, examen et adoption d'un projet de rapport de la Conférence régionale, pour examen et adoption lors de la Réunion ministérielle.

¹ Les délégués pourront, s'ils le souhaitent, formuler des observations au sujet des notes d'information au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Questions diverses».

B) RÉUNION MINISTÉRIELLE

7-9 mai 2014

3. **Déclaration du Directeur général**
4. **Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO**
5. **Déclaration du Président de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

Dans son allocution, le Président de la trente-deuxième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes présentera succinctement les résultats des travaux de la trente-huitième session de la Conférence de la FAO (Rome, 15-22 juin 2013) et de la cent quarante-quatrième session du Conseil de la FAO (Rome, 11-15 juin 2012) sur les questions intéressant la région Amérique latine et Caraïbes.

6. **Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)**

Le Président du CSA donnera un aperçu général des principaux résultats des trente-neuvième et quarantième sessions plénières et rendra compte de l'ensemble des activités entreprises en 2012-2013.

➤ **Examen du rapport de la Conférence et débat**

Le projet de rapport de la Conférence régionale, mis au point lors de la Réunion des hauts fonctionnaires, sera examiné, débattu puis approuvé. Les débats porteront sur les points suivants:

- I. Questions relatives aux politiques et réglementations mondiales et régionales
- II. Questions relatives au programme et au budget
- III. Autres questions

Le document sera présenté par le rapporteur.

NOTES D'INFORMATION:

- ***Premier groupe de discussion: Une gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Amérique latine et dans les Caraïbes***

Le maintien de la dynamique obtenue dans la région en ce qui concerne les cibles définies dans le premier objectif du Millénaire pour le développement exigera nécessairement une intensification et une accélération des transformations structurelles ayant une incidence sur la formation et la redistribution des revenus. Il faudra en outre renforcer dans une certaine mesure les politiques sectorielles et à court terme qui contribuent à la réduction de la pauvreté dans la région. De même, la nature multidimensionnelle de la sécurité alimentaire nécessitera une approche multidisciplinaire et des efforts de coordination étayés par une gouvernance efficace, en tenant compte des principes de participation, de transparence et de responsabilité, ainsi que des questions de parité hommes-femmes et de protection sociale.

- ***Deuxième groupe de discussion: Défis à relever pour le développement durable et l'adaptation au changement climatique dans la région Amérique latine et Caraïbes (après 2015)***

Vingt ans après le Sommet de Rio, l'Amérique latine est dans une excellente situation pour parvenir à un développement durable. La région a connu une croissance économique sans égale ces dernières années et a enregistré des avancées considérables en ce qui concerne la réduction de la pauvreté extrême, de la malnutrition et de la faim. Les États Membres de la région ont amélioré leurs politiques en faveur de

l'environnement mais la conservation des ressources naturelles et de la diversité biologique reste un défi majeur. En outre, l'adaptation au changement climatique sera un facteur non négligeable dont il faudra tenir compte si l'on veut préserver des taux de croissance à la hauteur des objectifs de développement et de sécurité alimentaire. Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont particulièrement exposés aux phénomènes climatiques extrêmes qui frappent les petits exploitants familiaux. Les politiques, la gestion des connaissances et les financements publics auront une incidence sur la capacité de l'agriculture à s'adapter au changement climatique.

- ***Troisième groupe de discussion: Réinscrire l'agriculture familiale à l'ordre du jour de la région Amérique latine et Caraïbes***

Le document présente les principales conclusions du premier dialogue régional sur l'agriculture familiale, qui a été organisé par la FAO et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) afin de mettre en place des mécanismes de coordination et de définir des activités dont il faut tenir compte au cours de l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014) dans les pays de la région. Le document reflète les points de vue de représentants gouvernementaux de 23 États Membres, d'organisations représentatives de l'agriculture familiale et d'organisations internationales participant à la manifestation.

- ***Quatrième groupe de discussion: Perspectives de la production et du commerce des denrées alimentaires dans la région Amérique latine et Caraïbes***

Après une nette reprise en 2010 et de bons résultats en 2011, la croissance agricole a marqué le pas en 2013 dans la région Amérique latine et Caraïbes. Il faut noter que ce ralentissement économique a été bien plus marqué que les précédents. Pour l'année 2014, on prévoit par contre que la situation économique se traduira par une croissance de la production et du commerce agricoles dans la région. À cet égard, il faudra mettre en œuvre des politiques visant à améliorer la compétitivité agricole et les rendements et à stimuler la production de l'agriculture familiale, tout en l'intégrant au sein des chaînes de valeur.

- ***Cinquième groupe de discussion: Renforcement de la coopération Sud-Sud en faveur de l'alimentation et de l'agriculture dans la région Amérique latine et Caraïbes***

En septembre 2013, le Conseil de suivi des programmes de la FAO a approuvé une nouvelle stratégie en matière de coopération Sud-Sud, dans le but d'améliorer l'échange de connaissances, d'expériences, de bonnes pratiques, de politiques, de technologies, de savoir-faire entre pays du Sud, ainsi que la mobilisation de ressources. La stratégie repose sur quatre piliers: a) faciliter l'échange et l'adoption de solutions de développement; b) promouvoir les réseaux d'échange de connaissances; c) mobiliser un appui politique en sa faveur; et d) créer un environnement propice à l'établissement d'une coopération Sud-Sud fructueuse dans le cadre des activités de la FAO. On attend de l'Organisation qu'elle facilite la coordination et qu'elle favorise le dialogue, les échanges et le consensus. La FAO doit aussi jouer un rôle d'agent de diffusion des connaissances au service de processus internationaux plus vastes destinés à assurer la coopération Sud-Sud (bilatérale, trilatérale et multilatérale) et, en outre, assurer un traitement satisfaisant des questions de coopération triangulaire au cours des débats sur les politiques et les résultats correspondants.

DOCUMENTS EN LIGNE

<http://www.fao.org/unfao/govbodies/meeting-docs/rc/larc-33/fr/>

Liste des délégués et des observateurs

LISTE DES DOCUMENTS

Cote	Titre
LARC/14/1	Ordre du jour provisoire annoté
LARC/14/2	Défis à relever pour éliminer la faim, de l'insécurité alimentaire, la malnutrition et l'extrême pauvreté
LARC/14/3	Défis à relever pour assurer la production durable de biens et de services dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des pêches, la réduction des risques et l'amélioration de la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises dans le contexte du changement climatique
LARC/14/4	Vers un développement ouvert à tous et efficace de l'agriculture et des systèmes alimentaires aux niveaux local, national et international
LARC/14/5	Activités prioritaires de la FAO dans la région (2014-2017)
LARC/14/6	Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
LARC/14/7	Décentralisation et réseau de bureaux décentralisés
LARC/14/INF/1	Note d'information
LARC/14/INF/2	Calendrier provisoire
LARC/14/INF/3	Liste provisoire des documents
LARC/14/INF/4	Déclaration du Directeur général
LARC/14/INF/5	Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
LARC/14/INF/6	Déclaration du Président de la trente-deuxième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
LARC/14/INF/7	Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
LARC/14/INF/8	L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde
LARC/14/INF/9	Deuxième Conférence internationale conjointe FAO/OMS sur la nutrition (CIN-2)
LARC/14/INF/10	Le point sur le Comité de la sécurité alimentaire mondiale
LARC/14/INF/11	Rapport des activités entreprises par la FAO dans la région (2012-2013)
LARC/14/INF/12	Résumé des recommandations des commissions techniques régionales
LARC/14/INF/13	Premier groupe de discussion: Une gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans la région Amérique latine et Caraïbes
LARC/14/INF/14	Deuxième groupe de discussion: Défis à relever pour le développement durable et l'adaptation au changement climatique dans la région Amérique latine et Caraïbes (après 2015)
LARC/14/INF/15	Troisième groupe de discussion: Réinscrire l'agriculture familiale à l'ordre du jour de la région Amérique latine et Caraïbes
LARC/14/INF/16	Quatrième groupe de discussion: Perspectives de la production et du commerce des denrées alimentaires dans la région Amérique latine et Caraïbes
LARC/14/INF/17	Cinquième groupe de discussion: Renforcement de la coopération Sud-Sud en faveur de l'alimentation et de l'agriculture dans la région Amérique latine et Caraïbes
CFS 2013/40 REPORT	Rapport final de la quarantième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale